

## Compte rendu du séminaire de l'OEE du 09 mars 2001 à la FFSA

**Animateurs** : **Adrien Friez** (Banque de France-SESOF) et **Corinne Devillers** (Banque de France – Direction de la Balance des Paiements).

**Objet** : Tenter d'apporter une réponse à la question - **Comment mesurer l'épargne des ménages située dans le reste du monde.**

Pour appréhender l'épargne des ménages située dans le reste du monde, le réflexe naturel consiste à se référer au livre de chevet des comptables nationaux, le SEC 95. Cependant, le SEC 95 ne contenant pas toutes les informations, on peut utiliser la Balance des Paiements pour rechercher un complément d'informations.

L'enregistrement des opérations en comptabilité nationale repose sur la notion de résidence. Il est donc utile de rappeler cette notion fondamentale en comptabilité nationale.

Les **unités résidentes** sont des entités qui ont un centre d'intérêt sur le territoire économique du pays. Cela signifie notamment qu'elles n'ont pas nécessairement la nationalité du pays. Cela signifie aussi qu'elles ne sont pas nécessairement présentes sur le territoire au moment où se réalise l'opération les impliquant.

Il y a **centre d'intérêt économique** dès lors qu'il y a un lieu dans lequel ou à partir duquel une unité exerce ou entend exercer une activité économique. Par exemple, la propriété d'un bâtiment dans le territoire économique est suffisante pour qu'il y ait un intérêt économique.

Les **unités résidentes fictives** se composent de deux groupes :

- les parties d'unités non-résidentes qui ont un centre d'intérêt économique sur le territoire ;
- les non-propriétaires de terrains ou de bâtiments, pour les opérations portant sur ces terrains ou ces bâtiments.

Ces rappels de définitions peuvent laisser penser que la comptabilisation des opérations avec le reste du monde s'effectue sans difficulté. La réalité est beaucoup plus complexe. Elle est notamment dictée par la nécessité de disposer des informations. La difficulté provient du fait que les enregistrements en France comme dans beaucoup de pays européens ne se font pas de « qui à qui ». Afin d'appréhender cette difficulté, prenons **l'exemple** d'un allemand qui achète une maison dans le sud de la France. Dans la **comptabilité allemande**, l'enregistrement de l'opération concerne uniquement le compte financier. A l'actif du secteur ménage, on enregistre l'achat de la maison en contrepartie du passif du reste du monde. Dans la **comptabilité française**, l'enregistrement concerne à la fois les comptes non financiers et les comptes financiers. Dans les comptes non financiers, on enregistre l'achat de la maison par une société (fictive). Dans les comptes financiers, on enregistre à l'actif du reste du monde le montant de l'achat en contrepartie du passif de la société fictive.

Au bout du compte, il apparaît que comme détenteur d'actifs immobiliers sur le territoire national, le résident fictif est comptabilisé parmi les ménages. Mais comme détenteur d'actifs immobiliers du reste du monde, la partie « résident fictif » du résident est considérée comme société. Dans le SEC 95, ces titres sont enregistrés à la ligne « actions non cotées » à la valeur d'acquisition de la maison. Ce qui montre que cette ligne est « un fourre tout » et conforte l'OEE dans sa position initiale de ne pas prendre en compte les actions non cotées lors des comparaisons internationales.

La Balance des Paiements permet-elle combler le vide que constitue le non-enregistrement de qui à qui ? La réponse est malheureusement négative. La Balance des Paiements permet certes de repérer:

- les investissements directs (dont les investissements immobiliers) ;
- les investissements de portefeuille;
- les autres investissements.

Cependant, pour les investissements de portefeuille par exemple, on est incapable d'isoler la part des transactions qui est le fait des ménages. En encours, on a une information qui

provient de l'enquête annuelle auprès des banques. Toutefois, on sait uniquement ce qui est détenu en France.

En ce qui concerne la comptabilisation, il est à noter que les flux sont recensés par le biais des comptes rendus de paiement. Quant aux encours, ils sont calculés par cumul de flux. L'enregistrement se fait donc à la valeur d'acquisition.

Cliquer **ici** pour accéder aux slides de la présentation.